

Indications de l'application de psychothérapie

Propositions de la FAPSYLUX asbl. dans le cadre des négociations avec la CNS. Les propositions sont basées sur les directives allemandes (Psychotherapie-Richtlinie Stand: 16. Februar 2017)

1. INCLUSIONS :

Les indications pour une (prestation de la) prise en charge psychothérapeutique concernent les troubles mentaux suivants :

- A. Troubles affectifs: épisodes dépressifs, troubles dépressifs récurrents, dysthymie
- B. Troubles anxieux et trouble obsessionnel-compulsif
- C. Troubles somatoformes et troubles dissociatifs (troubles de la conversion)
- D. Réactions à un facteur de stress important et troubles de l'adaptation
- E. Troubles de l'alimentation
- F. Troubles non organiques du sommeil
- G. Dysfonction sexuelle
- H. Troubles de la personnalité et troubles du comportement
- I. Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence

2. CAS PARTICULIERS (CONDITIONS D'INCLUSIONS PARTICULIÈRES) :

La psychothérapie peut être appliquée en complément ou à la suite d'un traitement médical d'une pathologie ou des répercussions de celle-ci lorsque les facteurs psychologiques ont une composante pathogène significative et lorsqu'une intervention psychothérapeutique est appropriée. Dans ces cas, les indications particulières suivantes sont à inclure :

- A. Troubles psychologiques et comportementaux causés par des substances psychotropes (alcool, drogues illégales et médicaments, et traitement de substitution).
- B. Maladies mentales dues à des déficiences émotionnelles de la petite enfance ou à des troubles profonds du développement, ainsi que les maladies mentales associées à des atteintes physiques de la petite enfance ou à des malformations.
- C. Troubles mentaux résultant de la progression d'une maladie chronique.
- D. Troubles psychotiques schizophrènes et affectifs.
- E. Troubles bipolaires

3. EXCLUSIONS :

La psychothérapie ne peut être appliquée en complément ou à la suite d'un traitement médical si :

- A. Une maladie mentale est bien présente, mais un traitement réussi ne peut pas être attendu parce que la motivation, la mobilisation de la motivation ou la capacité de changement du patient n'est pas donnée
- B. Elle n'est pas destinée à guérir ou à améliorer une maladie mentale, mais exclusivement à des fins d'adaptation professionnelle ou sociale, ou d'avancement professionnel ou scolaire
- C. Elle sert uniquement à un accompagnement psychologique sous forme de conseil ou de soutien à l'éducation, au couple ou à la vie.